



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 50886

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la sécurisation des passages à niveau, dans le prolongement du plan national de sécurisation des passages à niveau lancé le 20 juin 2008. La mesure n° 15 de ce plan prévoit d'engager dans les dix ans le traitement de tous les passages à niveau qualifiés de préoccupants ou prioritaires. Il souhaite avoir un bilan annuel de 2008 à 2013 des passages à niveau traités et des crédits engagés correspondants par cofinanceurs (État, RFF, collectivités locales), en distinguant les travaux de suppression et ceux d'amélioration.

Texte de la réponse

Un programme de traitement des passages à niveau (PN) préoccupants, au titre de la sécurité, a été mis en place en 1998. Depuis, 66 PN qui étaient classés comme préoccupants ont été supprimés et 406 PN ont été améliorés. La liste des PN inscrits au programme de sécurisation national ne comprenait plus en 2012 que 174 PN sur lesquels des actions sont réalisées en priorité. Ainsi, actuellement 133 PN inscrits au programme de sécurisation font l'objet d'investissements et 44 projets de suppression engagés en 2013 seront poursuivis. Enfin, en 2014, 12 PN inscrits au programme de sécurisation devraient être supprimés et 14 devraient être améliorés. Suppressions : 2008 : 9 ; 2009 : 6 ; 2010 : 3 ; 2011 : 4 ; 2012 : 4 ; 2013 : 8. Participations de l'État et de RFF pour les suppressions et les améliorations des passages à niveau inscrits au programme de sécurisation national (soit 50 % du coût des opérations) : 2008 : 13,7 M€ ; 2009 : 11 M€ ; 2010 : 7,5 M€ ; 2011 : 7,2 M€ ; 2012 : 15,6 M€ ; 2013 : 25 M€.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50886

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1746

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5299